23.05.2016 – 12:12 Uhr

Helvetas approuve la modification de la loi sur l'asile et s'oppose à l'initiative « vache à lait »

Genève (ots) -

Helvetas, l'organisation de coopération au développement la plus importante de Suisse, prend position en faveur de la révision de la loi sur l'asile pour des raisons humanitaires. Elle rejette très clairement l'initiative « Pour un financement équitable des transports » dites « vache à lait ». Son adoption engendrerait des pertes de revenus qui feraient monter encore un peu plus la pression sur les budgets de la coopération au développement.

Helvetas accepte la modification de la loi sur l'asile. Une Suisse fière de sa tradition humanitaire doit se doter d'une procédure d'asile équitable. Le projet pilote mené à Zürich a démontré que la méthode proposée fonctionne. Une procédure plus rapide est aussi dans l'intérêt des requérants qui doivent parfois attendre des années une décision des autorités. La représentation gratuite est nécessaire car elle garantit une procédure équitable et constitutionnelle. Elle contribue également à une nette réduction du nombre de recours.

Helvetas rejette l'initiative "Pour un financement équitable des transports" dont l'adoption signifierait encore plus d'argent pour la construction de routes et les lobbys de l'automobile. Le trou de plusieurs milliards dans les caisses fédérales que causerait cette initiative engendrerait des coupes douloureuses dans le domaine de l'éducation, les transports publics et la coopération au développement. Des réductions budgétaires dans le domaine éloigneraient l'objectif déclaré d'attribuer 0.5% du PIB suisse à la coopération au développement. En outre, un tel cadeau au transport motorisé individuel serait en totale contradiction avec les objectifs du conseil fédéral en matière de développement durable et de protection du climat.

Contact:

Bernd Steimann, Coordinateur de la politique de développement
d'Helvetas, 044 368 65 76
Frédéric Baldini, responsable médias, 079 722 13 35

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000432/100788323 abgerufen werden.